

SAINT-JULIEN-DE-CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 30 JUILLET 2026 A 20H30**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Sophie BALIGAND – Serge BERTILLOT – Maël COPAIN – Maxime DURY – Thibaut DURY -
Didier FENEON – Magali MATHIEU – Brigitte PERNETTE - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX – Mylène
TEYSSIER - Caroline BOISSELET – Lionel BONNOT.

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance :

Date de convocation : Mardi 28 juillet 2026

Date affichage : Mardi 28 juillet 2026

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance des Procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du vendredi 26 juin 2026, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Indemnités des élections municipales 2026 :

Délibération no 52-2026 : Monsieur le Maire explique que la commune de Saint Julien de Civry a perçu une indemnité de 87.93 euros au titre de la contribution de l'Etat pour les élections municipales de 2026 (1 seul dimanche). Considérant le surcroit de travail lors des élections municipales, cette somme sera versée à Mme Catherine PERCHE.

11 voix pour

2/Convention avec 30 millions d'amis :

Délibération no 53-2026 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune s'est rapprochée de la fondation "30 millions d'amis" pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. Il rappelle que cette demande émane de l'association "Free Cats" dont le siège social est à Saint Julien de Civry. La fondation 30 millions d'amis propose pour l'année 2026 de rembourser seulement les actes de stérilisation et d'identification comme suit :

100 € pour les mâles

120 € pour les femelles

140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes

140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies.

Le nombre de mâles et femelles a été estimé à 10 soit un budget de 1 100 €.

Un devis a été demandé à un cabinet vétérinaire de Paray le Monial et les frais facturés seront inférieurs au prix public. Monsieur le Maire présente également une convention entre la commune et l'association "Free cats" pour définir le rôle de chaque partie dans la gestion des chats errants sur le territoire communal : trappage, transfert vers la clinique, hébergement, lieu de trappage, et que cette opération ne devra laisser aucun reste à charge financier à la commune.

11 voix pour

3/ Jambon à la Broche : Répartition des frais avec la commune de Prizy :

Délibération no 53-2026 : Monsieur le Maire rappelle, que le dimanche 5 juillet 2026, la manifestation jambon à la broche était organisée par les deux communes de Saint Julien de Civry et Prizy. Les habitants des deux communes étaient invités à venir partager les jambons dont le coût est supporté par les 2 communes en proportion du nombre de participants. Le coût total de la manifestation est de 1 324.93 € (boissons, jambons,

fromage, boulangerie et divers) et la commune de Saint Julien de Civry a mandaté l'ensemble des factures. Le nombre total de participants est de 168 dont 24 pour la commune de Prizy.

Le prix par participant est de 7.89 € soit un montant de total de 189.28 € pour la commune de Prizy.

11 voix pour

4/ Motion en faveur de la pérennisation et du renforcement de la ligne Paray-Moulins :

Délibération no 54-2026 : Le Conseil communautaire du Grand Charolais a exprimé lors du dernier conseil communautaire, sa vive préoccupation quant à l'avenir de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon, infrastructure indispensable à la mobilité des habitants, au développement économique et à l'attractivité de notre territoire. Cette motion s'appuie sur les motions prises depuis plusieurs années et l'étude pilotée et financée par notre intercommunalité en 2023.

Le tronçon Moulins – Paray-le-Monial ne constitue pas une simple ligne locale. Il est le maillon essentiel d'un axe ferroviaire interrégional reliant l'Auvergne, la Bourgogne-Franche-Comté et la métropole lyonnaise.

Il assure notamment la circulation du TER Lyon–Tours, l'une des rares liaisons ferroviaires transversales reliant l'est et le centre de la France sans passer par Paris. À ce titre, son rôle dépasse largement les seuls territoires qu'il traverse et participe à la cohésion des réseaux ferroviaires nationaux.

Cet axe permet chaque jour à tous les usagers et notamment les salariés, étudiants, apprentis, entreprises et touristes de rejoindre leurs destinations. Il constitue également une liaison stratégique avec les trains Intercités au départ de Moulins et représente, pour les habitants du Charolais, de l'ouest de la Saône-et-Loire et des territoires voisins, une véritable alternative au TGV pour rejoindre Paris. Dans un contexte où le coût des déplacements devient un enjeu majeur, cette ligne garantit une mobilité ferroviaire financièrement accessible au plus grand nombre et participe pleinement au principe d'égalité entre les territoires.

Or, les difficultés d'exploitation constatées depuis plusieurs semaines, liées à la dégradation de l'infrastructure, fragilisent fortement cet axe stratégique. Les limitations de circulation, les retards, les suppressions de trains et la réduction de capacité risquent d'entraîner une baisse durable de fréquentation qui ne serait que la conséquence directe de la dégradation du service.

Face à cette situation, l'État a pris ses responsabilités en annonçant sa participation au financement des travaux d'urgence à hauteur de 50 %, soit 25 millions d'euros. Cet engagement exceptionnel traduit la reconnaissance par l'État du caractère stratégique de cette infrastructure. Il est toutefois conditionné à une décision rapide de la Région Bourgogne-Franche-Comté, appelée à financer le solde des travaux. Sans cette participation régionale, les crédits de l'État ne pourront être mobilisés et les travaux indispensables ne pourront être engagés.

Au-delà de cette première intervention, une seconde phase de régénération complète de la ligne, estimée à 35 millions d'euros, devra être inscrite dans les futurs programmes d'investissement afin de garantir durablement la sécurité, la fiabilité et le développement de cet axe ferroviaire interrégional.

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que la commune pourrait à son tour exprimer son soutien par une motion en demandant à la Région Bourgogne-Franche-Comté de confirmer sans délai son engagement financier afin de permettre le lancement immédiat des travaux d'urgence, appeler également l'État, les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs à poursuivre ensemble les investissements nécessaires pour assurer la modernisation et la pérennité de cet axe ferroviaire stratégique. L'État devra notamment maintenir sa participation à hauteur de 50 % pour les futurs travaux de régénération.

11 voix pour

5/ Chèque encaissement :

Délibération n° 55-2026 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 24 juillet 2026 un chèque de Monsieur Cyrille DINANT de 50 euros correspondant à un don dans le cadre du festival du cirque pour avoir emprunté la salle de la cantine pour l'assemblée générale de l'association en mars dernier.

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à fin juillet :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Schéma Directeur Assainissement : compte-rendu de la réunion du 3 juillet :

Le bureau d'étude a présenté les résultats des investigations complémentaires : inspection télévisée visuelle, essais au colorant et l'état des lieux de gestion des eaux pluviales. Le réseau est globalement en mauvais état : fissures, fuites, etc. L'objectif est de réduire la venue d'eau claire dans le réseau des eaux usées.

3/ Patrimoine : compte-rendu de la réunion du 29 juin : 2ème tranche de travaux :

Magali MATHIEU rappelle le rôle et fonctionnement de cette commission.

Un point est fait sur la rénovation de la Chapelle du Petit Bois.

Lancement de la seconde collecte de dons : objectif 5000 euros sur 13 000 euros de travaux.

D'autres projets sont en cours de réflexion :

- Plantation arbres
- Patrimoine culturel et Chapelle : animation autour de la Chapelle le 20 septembre 2026
- Projet avec la Médiagora : ses 10 ans (thématique Village, villages)
- Lavoirs : état des lieux et entretien
- Histoires locales : collecter auprès des anciens des anecdotes, des histoires....

4/ Commission communale des impôts directs :

Didier ROUX présente la liste des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants. Ils ont été nommés par le Directeur départemental des Finances Publiques.

5/ Pré de la Serve : demande de devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement et la destination de la parcelle :

La commission urbanisme se réunira pour définir un cahier des charges pour lancer une consultation auprès d'agences d'architecture pour obtenir des devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la destination finale du pré de la Serve.

6/ Plan guide communal : présentation de l'outil, de son fonctionnement et de son utilité :

Thibaut DURY présente au nouveau conseil municipal les enjeux et le rôle d'un plan guide communal dans une commune rurale. La commission urbanisme se réunira pour définir un cahier des charges pour lancer une consultation auprès d'agences d'architecture/urbanisme/paysage afin d'obtenir des devis pour la réalisation d'un plan guide.

7/ PLUi : réunion d'information :

Didier ROUX, maire, rappelle que les conseillers municipaux peuvent s'inscrire à une réunion d'information sur le PLUi le mardi 8 septembre au Centre Culturel et des Congrès à Paray le Monial.

8/ Taxe sur la vacance des locaux d'habitations (TVLH) pour l'année 2027 :

Les services de la DGFIP ont informé les communes du territoire de la possibilité d'instaurer cette taxe par délibération, sans que son taux puisse excéder 50 %.

Les services de la DGFIP ont également donné la liste de tous les logements vacants sur la commune.

La taxe vise à inciter les propriétaires à remettre leurs biens inoccupés sur le marché locatif ou à la vente afin d'accroître le nombre de logements disponibles sur la commune et peut être enrayer ainsi la baisse de la population.

Les conseillers sont invités à réfléchir pour le prochain conseil municipal sur la mise en place ou non de cette taxe.

9/ Réunion RPI : frais de fonctionnement :

La commission école se réunira le jeudi 10 septembre à 20h30 à la mairie de Lugny les Charolles.

10/ Bulletin municipal :

Thibaut DURY et Magali Mathieu se portent volontaires pour s'occuper de la réalisation du bulletin.

11/ Cimetière :

Jean-Marc DURY, ancien élu, a accepté de continuer à s'occuper de gérer l'attribution d'emplacements (ventes de concessions) dans le cimetière mais il souhaiterait pouvoir être suppléé prochainement. Didier ROUX propose au conseil de demander aux 3 adjoints, qui acceptent, de venir l'appuyer dans cette fonction. Maël Copain est volontaire pour intégrer la commission cimetière.

12/ Plan vélo :

Lors du conseil municipal de juin dernier, l'emplacement présenté par la communauté de communes n'avait pas été validé. Un nouvel emplacement est défini en bas des escaliers dans la cour du site multiservice.

13/ Vœux du Maire :

La salle Les Grandes Folies est disponible le samedi 9 janvier 2027.

Le conseil décide de retenir cette date, avec un rendez-vous fixé à 20h00.

14/ Salle de classe :

Les élus ont visité le vendredi 24 juillet les salles de classe et ils ont pu apprécier l'avancée des travaux de remise en état et de peinture effectués par Julien, l'agent communal.

15/ Séminaire des élus :

Il est demandé aux élus qui le souhaitent de s'inscrire pour le samedi 3 octobre pour la matinée.

16/ Merci au nom des habitants à tous les membres du conseil municipal :

Didier ROUX remercie tous les membres du conseil municipal pour leur investissement dans la réussite de la manifestation du jambon à la broche qui a été appréciée par la population (170 participants) des 2 villages.

Questions diverses :

1/ Fermeture du secrétariat de mairie pour congés :

Du lundi 10 août au jeudi 27 août à 13h30.

2/ Mise en place du bar associatif

Brigitte PERNETTE qui coordonne les volontaires pour la réouverture du bar fait remonter une demande pour redonner un coup de peinture à l'intérieur du bar-restaurant. Le conseil municipal propose de débiter par l'ouverture de l'établissement et de revenir sur ce point par la suite. Un point est également levé sur des travaux d'électricité à réaliser avant l'ouverture.

La séance ordinaire du jeudi 30 juillet 2026 est levée à 22h58.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Vendredi 18 septembre à 20h30

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 JUILLET 2026 A 20H30

Didier ROUX

Serge BERTILLOT

Magali MATHIEU

Didier FENEON

Sophie BALIGAND

Maël COPAIN

Maxime DURY

Thibaut DURY

Brigitte PERNETTE

Joëlle SAMPAIX

Mylène TEYSSIER

Caroline BOISSELET

Lionel BONNOT